

Consignes aux étudiants

- Les téléphones portables ou tout autre appareil électronique doivent être éteints et déposés dans votre sac devant la 1^{ère} rangée de la salle.
- L'utilisation de tout appareil de communication à distance ou d'aide-mémoire numérique (téléphone mobile, messagerie, agenda numérique...) est strictement interdite.
- La copie d'examen devra être anonymée et ne comporter aucun signe distinctif.
- Les brouillons ne seront pas notés.
- En cas d'utilisation de plusieurs copies, elles devront toutes être anonymées, numérotées et assemblées.
- La sortie est autorisée après 25% du temps de l'épreuve.
- Toute sortie de la salle d'examen est définitive.
- Avant de quitter la salle, vous devez présenter votre carte étudiant, émarger et rendre votre copie (même blanche).

Vous trouverez dans les Modalités de Contrôle et des Connaissances, en ligne sur <http://slhs.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu196/ressources/scolarite-en-ligne-et-vie-etudiante-16071.html> chapitre 2.3 page 7, toutes les consignes relatives au déroulement des épreuves.